

Tableau des garanties MACSF Assurance Mobilités

Garanties	Montants par sinistre	Franchise
Responsabilité civile obligatoire : o dommages corporels o dommages matériels	Sans limitation de somme 100 000 000 €* En cas de conduite contre le gré d'un assuré ou lorsque l'assureur intervient au titre de la sauvegarde du droit des victimes, la garantie est limitée à 1 220 000 €.* *montant par sinistre quel que soit le nombre de victimes	Néant
Responsabilité civile vie privée o dommages corporels o dommages matériels	6 720 000 €* 2 240 000 €* *dont 20 % pour les dommages immatériels consécutifs	150 € en cas de dommages matériels
Garantie du conducteur : ø en cas de décès ø en cas de blessures	20 000 € dont 5 000 € pour les frais d'obsèques 300 000 €	Néant
Perte financière en cas de location de véhicule	750 €	75 € franchise 2 sinistres par année civile
Détériorations des bagages et de leur contenu	750 €	75 € franchise 2 sinistres par année civile
Défense pénale et recours suite à accident	8 000 €	Seuil d'intervention : 300 €
Assistance	Montants indiqués aux conditions générales	Néant